

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2020

Numéro de version 52

Révision: 20.08.2020

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Benky Spülmittel
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Benke GmbH
Espenstrasse 135
9443 Widnau
T: 071 372 00 20
F: 071 372 00 23
- **Service chargé des renseignements:** info@benke.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre suisse d'information toxicologique, Zurich
+41 (0)44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich
+41 (0)44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145
Centro Svizzero d'informazione tossicologica
+41 (0)44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger GHS07**
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
Alcohol C13-iso, ethoxylated 9.5 EO
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)
CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2020

Numéro de version 52

Révision: 20.08.2020

Nom du produit: Benky Spülmittel

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:		
CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Reg.nr.: 01-2119489428-22	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium  Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	10-20%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16	Lauryl ether sulfate  Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	≥2,5-<5%
CAS: 9043-30-5 NLP: 500-027-2	Alcohol C13-iso, ethoxylated 9,5 EO  Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥2,5-<3%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH/FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.08.2020

Numéro de version 52

Révision: 20.08.2020

Nom du produit: Benky Spülmittel

(suite de la page 2)

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage: 12**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

68411-30-3 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Oral	DNEL long term systemic effects	0,85 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	DNEL long term systemic effects	170 mg/kg bw/day (workers)
	DNEL short term systemic effects	85 mg/kg (general population)
Inhalatoire	DNEL long term systemic effects	3 mg/m ³ (general population)
		12 mg/m ³ (workers)
	DNEL long term local effects	3 mg/m ³ (general population)
		12 mg/m ³ (workers)

· **PNEC**

68411-30-3 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

PNEC	0,0167 mg/l (intermittent release) 3,43 mg/l (sewage plant)
PNEC aqua	268 mg/l (fresh water) 0,0268 mg/l (sea water)
PNEC sediment	8,1 mg/kg (fresh water) 8,1 mg/kg (sea water)
PNEC ground	35 mg/kg (ground)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:** Pas nécessaire.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 4)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.08.2020

Numéro de version 52

Révision: 20.08.2020

Nom du produit: Benky Spülmittel

(suite de la page 3)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	8
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,025 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Solvants organiques:	1,1 %
Eau:	80,0 %
VOCV (CH)	1,11 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)
CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2020

Numéro de version 52

Révision: 20.08.2020

Nom du produit: Benky Spülmittel

(suite de la page 4)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*	RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques				
<ul style="list-style-type: none"> · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 					
<ul style="list-style-type: none"> · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: 					
<p>68411-30-3 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium</p>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Oral</td> <td style="padding: 2px;">LD50</td> <td style="padding: 2px;">200-2.000 mg/kg (rat)</td> </tr> </table>			Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat)
Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat)			
<ul style="list-style-type: none"> · Effet primaire d'irritation: · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 					

*	RUBRIQUE 12: Informations écologiques							
<ul style="list-style-type: none"> · 12.1 Toxicité · Toxicité aquatique: 								
<p>68411-30-3 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium</p>								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">EC50 (48h)</td> <td style="padding: 2px;">>1-10 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">EC50 (72h)</td> <td style="padding: 2px;">>10-100 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (OECD 201)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">LC50 (96h)</td> <td style="padding: 2px;">>1-10 mg/l (<i>Cyprinus carpio</i>) (OECD 203)</td> </tr> </table>			EC50 (48h)	>1-10 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202)	EC50 (72h)	>10-100 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (OECD 201)	LC50 (96h)	>1-10 mg/l (<i>Cyprinus carpio</i>) (OECD 203)
EC50 (48h)	>1-10 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202)							
EC50 (72h)	>10-100 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (OECD 201)							
LC50 (96h)	>1-10 mg/l (<i>Cyprinus carpio</i>) (OECD 203)							
<ul style="list-style-type: none"> · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. · Autres indications écologiques: · Indications générales: 								
<p>Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.</p>								
<ul style="list-style-type: none"> · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable. 								

(suite page 6)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.08.2020

Numéro de version 52

Révision: 20.08.2020

Nom du produit: Benky Spülmittel

(suite de la page 5)

- 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*	RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination							
<ul style="list-style-type: none"> 13.1 Méthodes de traitement des déchets Recommandation: Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. 								
<ul style="list-style-type: none"> Catalogue européen des déchets 								
<table border="1"> <tr> <td>20 00 00</td><td>DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT</td></tr> <tr> <td>20 01 00</td><td>fractions collectées séparément (sauf section 15 01)</td></tr> <tr> <td>20 01 29*</td><td>détergents contenant des substances dangereuses</td></tr> </table>			20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT							
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)							
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses							
<ul style="list-style-type: none"> Emballages non nettoyés: Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage 								

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	
· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*	RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables. 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables. 	
(suite page 7) CH/FR	

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.08.2020

Numéro de version 52

Révision: 20.08.2020

Nom du produit: Benky Spülmittel

(suite de la page 6)

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques	≥15 - <30%
agents de surface non ioniques, parfums (LIMONEN), agents conservateurs (PYRITHIONE SODIUM, BENZISOTHIAZOLINONE)	<5%

- VOCV (CH) 1,11 %

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Det-Net

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR